

REGLEMENT DU JEU-CONCOURS

Jeu concours Lily Toques

Article 1 : Organisation

La SAS Lily Toques au capital de 105250,00 euros, ci-après désignée sous le nom « Lily Toques », dont le siège social est situé ZAE Moulin Bertin, 12 rue A. Ferchault de Réaumur, 85200 Fontenay le Comte, immatriculée sous le numéro RCS La Roche-sur-Yon 530 720 697, organise un jeu avec obligation d'achat du 08/06/2026 au 19/07/2026 minuit (jour inclus).

Article 2 : Participants

Ce jeu avec obligation d'achat est ouvert aux personnes majeures, à la date du début du jeu, résidant en France métropolitaine (Corse comprise).

Sont exclues du jeu les personnes ne répondant pas aux conditions ci-dessus ainsi que les membres du personnel de la société Lily Toques, et toute personne ayant directement ou indirectement participé à la conception, à la réalisation ou à la gestion du jeu ainsi que leur conjoint, les membres de leurs familles : ascendants et descendants directs ou autres parents vivant ou non sous leur toit.

La société Lily Toques se réserve le droit de demander à tout participant de justifier des conditions ci-dessus exposées. Toute personne ne remplissant pas ces conditions ou refusant de les justifier sera exclue du jeu et ne pourra, en cas de gain, bénéficier de son lot.

Il n'est autorisé qu'une seule participation par personne (même nom, même adresse). La société Lily Toques se réserve le droit de procéder à toute vérification pour le respect de cette règle.

La participation au jeu implique l'entière acceptation du présent règlement.

Article 3 : Modalités de participation

Pour que la société Lily Toques valide la participation au présent Jeu, toute personne physique majeure résidant en France, sous réserve de l'achat préalable d'un produit de la gamme **Lily Toques** porteur de l'offre (signalé par un sticker promotionnel « Jeu-concours ») doit suivre les étapes suivantes :

1. **Achat du produit** : Acheter, durant la période de validité du Jeu, un produit porteur du sticker promotionnel.
2. **Connexion au site** : Se rendre sur le site internet dédié à l'opération : **jeu-lilytoques.com**.
 - a. **Saisie du formulaire** : Remplir intégralement le formulaire d'inscription en renseignant les champs obligatoires suivants : Nom - Prénom - Numéro de téléphone - Adresse électronique (e-mail) valide.

Article 6 : Annonce des gagnants

Les gagnants seront informés de leur gain selon les modalités et délais suivants :

1. **Premier contact par e-mail** : Chaque gagnant recevra une notification à l'adresse électronique renseignée lors de son inscription.
2. **Second contact par SMS** : À défaut de réponse du gagnant dans un délai de **48 heures ouvrées** (hors week-ends et jours fériés) suivant l'envoi de l'e-mail, la société organisatrice tentera de le contacter par **SMS** au numéro de téléphone portable communiqué.
3. **Délai de forclusion** : Sans réponse de la part du gagnant dans un nouveau délai de **48 heures ouvrées** suivant l'envoi du SMS, le lot sera considéré comme définitivement perdu par le participant.
4. **Désignation d'un nouveau gagnant** : Passé ce délai global de 4 jours ouvrés sans manifestation du gagnant initial, la société organisatrice procédera à un **nouveau tirage au sort** parmi les participants pour désigner un nouveau bénéficiaire du lot.

La responsabilité de la société organisatrice (Lily Toques) ne saurait être engagée en cas de mauvaise saisie des coordonnées par le participant, de défaillance technique des réseaux de communication ou de placement du message d'annonce du gain dans le dossier « Courriers indésirables » (spams).

Article 7 : Remise des lots

Les lots seront expédiés aux gagnants par voie postale, à l'adresse complète et exacte que ces derniers auront impérativement communiquée à la société Lily Toques en réponse aux messages de notification (e-mail ou SMS) prévus à l'Article 6.

L'expédition des dotations sera effectuée dans un délai de 4 à 6 semaines à compter de la réception et de la validation des coordonnées postales du gagnant.

La responsabilité de la société organisatrice ne saurait être engagée dans les cas suivants :

- En cas d'erreur de saisie ou de transmission d'une adresse postale incomplète ou erronée par le gagnant, rendant l'expédition impossible ;
- En cas de retard de livraison, de perte, de vol ou d'avarie du lot lors de son acheminement par les services postaux ou le prestataire de transport.

En cas de retour non délivré, le lot restera à disposition du participant pendant 15 jours. Après ce délai, il ne pourra plus y prétendre.

Les gagnants s'engagent à accepter les lots tels que proposés sans possibilité d'échange notamment contre des espèces, d'autres biens ou services de quelque nature que ce ne soit ni transfert du bénéfice à une tierce personne. De même, ces lots ne pourront faire l'objet de demandes de compensation.

La société Lily Toques se réserve le droit, en cas de survenance d'un événement indépendant de sa volonté, notamment lié à ses fournisseurs ou à des circonstances imprévisibles, de remplacer les lots annoncés, par des lots de valeur équivalente. Le gagnant sera tenu informé des éventuels changements.

Article 8 : Utilisation des données personnelles des participants

Les informations des participants sont enregistrées et utilisées par la société Lily Toques en tant que responsable de traitement, afin de mémoriser leur participation au jeu-concours et permettre l'attribution des lots.

La base légale de ce traitement est l'exécution du règlement du jeu auquel vous avez consenti en participant. Vos données (nom, prénom, e-mail, téléphone et preuve d'achat) sont destinées exclusivement aux services internes de Lily Toques et, le cas échéant, à l'huissier de justice mandaté.

Conformément au RGPD, les données des participants seront intégralement supprimées à l'issue de l'opération, une fois les lots attribués. Vous disposez d'un droit d'accès, de rectification et de suppression de vos données en nous contactant à l'adresse suivante : dpo@brioches-fonteneau.com. Pour en savoir plus sur la gestion de vos données et l'exercice de vos droits, vous pouvez consulter notre Politique de Confidentialité sur <https://www.lilytoques.com/donnees-personnelles.html>.

Conformément à la Loi Informatique et Libertés dans sa dernière version, ainsi qu'au Règlement n°2016/679 du parlement européen et conseil du 27 avril 2016 relatif à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel et à la libre circulation de ces données (RGPD), le participant peut exercer son droit d'accès, de rectification, d'effacement des données, de limitation du traitement, son droit à la portabilité des données, son droit d'opposition, ainsi que son droit au retrait de son consentement en s'adressant par courrier à la société Lily Toques dont l'adresse est mentionnée à l'article 1.

Article 9 : Règlement du jeu

Le règlement du jeu est déposé à la SELAS ACTA - Commissaires de Justice associés - 25 bd Joffre 54000 NANCY - Office de Metz 15 rue de Sarre BP 15126 57074 METZ Cedex 3.

Le règlement du jeu sera consultable sur le site jeu-lilytoques.com

Il peut être adressé à titre gratuit à toute personne qui en fait la demande auprès de la société Lily Toques.

Lily Toques se réserve le droit de prolonger, écourter, modifier ou annuler le jeu à tout moment, notamment en cas de force majeure, sans qu'il puisse être prétendu à aucune indemnité par les participants. Le règlement modifié par avenant(s), sera déposé, le cas échéant à la SELAS ACTA - Commissaires de Justice associés - 25 bd Joffre 54000 NANCY - Office de Metz 15 rue de Sarre BP 15126 57074 METZ Cedex 3.

Article 10 : Propriété industrielle et intellectuelle

La reproduction, la représentation ou l'exploitation de tout ou partie des éléments composant le jeu, le présent règlement compris sont strictement interdites.

Toutes les marques, logos, textes, images, vidéos et autres signes distinctifs reproduits sur le site ainsi que sur les sites auxquels celui-ci permet l'accès par l'intermédiaire de liens hypertextes, sont la propriété exclusive de leurs titulaires et sont protégés à ce titre par les dispositions du Code de la propriété intellectuelle et ce pour le monde entier. Leur reproduction non autorisée constitue une contrefaçon passible de sanctions pénales.

Toute reproduction, totale ou partielle, non autorisée de ces marques, logos et signes constitue une contrefaçon passible de sanctions pénales.

La participation à ce jeu implique l'acceptation pleine et entière du présent règlement par les participants.

Article 11 : Responsabilité

La responsabilité de la société Lily Toques ne saurait être engagée en cas de force majeure ou de cas fortuit indépendant de sa volonté.

La société Lily Toques ne saurait être tenue pour responsable des retards, pertes, vols, avaries des courriers, manque de lisibilité des cachets du fait des services postaux. Elle ne saurait non plus être tenue pour responsable et aucun recours ne pourra être engagé contre elle en cas de survenance d'événements présentant les caractères de force majeure (grèves, intempéries...) privant partiellement ou totalement les participants de la possibilité de participer au jeu et/ou les gagnants du bénéfice de leurs gains.

La société Lily Toques ainsi que ses prestataires et partenaires ne pourront en aucun cas être tenus pour responsables des éventuels incidents pouvant intervenir dans l'utilisation des dotations par les bénéficiaires ou leurs invités dès lors que les gagnants en auront pris possession.

De même la société Lily Toques, ainsi que ses prestataires et partenaires, ne pourront être tenus pour responsables de la perte ou du vol des dotations par les bénéficiaires dès lors que les gagnants en auront pris possession. Tout coût additionnel nécessaire à la prise en possession des dotations est à l'entière charge des gagnants sans que ceux-ci ne puissent demander une quelconque compensation à la société Lily Toques, ni aux sociétés prestataires ou partenaires.

Article 12 : Litige & Réclamation

Le présent règlement est régi par la loi française.

La société Lily Toques se réserve le droit de trancher sans appel toute difficulté pouvant survenir quant à l'interprétation ou à l'application du présent règlement, étant entendu qu'aucune contestation ne sera admise notamment sur les modalités du jeu, sur les résultats, sur les gains ou leur réception, un mois après la fin du jeu. Sauf en cas d'erreurs manifestes, il est convenu que les informations résultant des systèmes de jeu de la société Lily Toques ont force probante dans tout litige quant aux éléments de connexion et au traitement informatique des dites informations relatives au jeu.

Toute réclamation doit être adressée dans le mois suivant la date de fin du jeu à : Lily Toques. Passée cette date, aucune réclamation ne sera acceptée. La participation au jeu entraîne l'entière acceptation du présent règlement.

Article 13 : Convention de preuve

De convention expresse entre le participant et la société Lily Toques, les systèmes et fichiers informatiques de la société Lily Toques feront seuls foi.

Les registres informatisés, conservés dans les systèmes informatiques de la société Lily Toques, dans des conditions raisonnables de sécurité et de fiabilité, sont considérés comme les preuves des relations et communications intervenues entre la société Lily Toques et le participant.

Il est en conséquence convenu que, sauf erreur manifeste, la société Lily Toques pourra se prévaloir, notamment aux fins de preuve de tout acte, fait ou omission, des programmes, données, fichiers, enregistrements, opérations et autres éléments (tels que des rapports de suivi ou autres états) de nature ou sous format ou support informatiques ou électroniques, établis, reçus ou conservés directement ou indirectement par la société Lily Toques, notamment dans ses systèmes informatiques.

Les éléments considérés constituent ainsi des preuves et s'ils sont produits comme moyens de preuve par la société Lily Toques dans toute procédure contentieuse ou autre, ils seront recevables, valables et opposables entre les parties de la même manière, dans les mêmes conditions et avec la même force probante que tout document qui serait établi, reçu ou conservé par écrit.

Les opérations de toute nature réalisées à l'aide de l'identifiant et du code attribués à un participant, à la suite de l'inscription, sont présumées de manière irréfragable, avoir été réalisées sous la responsabilité du participant.

Le dépôt de ce règlement de jeu-concours a été effectué via le site internet :
<https://www.reglementdejeu.com>.